

LA MAISON PERCHEE

Association régie par la loi de 1901

59, AVENUE DE LA REPUBLIQUE

75011 PARIS

SIREN N° 901 410 241

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association La Maison Perchée

Aux Membres,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association La Maison Perchée relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC N°2022-06 exposé dans l'annexe des comptes annuels. Ce changement de méthode comptable n'a pas été intégralement traduit dans les comptes 31.12.2025 : le résultat exceptionnel de 5.196 € aurait du être remonté en résultat d'exploitation.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification

de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES VISEES A L'ARTICLE L 823-16 RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de notre audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou,

si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, nous formulons une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Avignon, le 23.04.2026

ORIGA GROUP
Commissaire aux comptes

Représenté par Brice VERGEZ,

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	57 720	34 632	23 088	34 632
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	150 762	46 912	103 849	119 691
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	31 491		31 491	30 881
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 000		15 000	15 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	254 973	81 544	173 429	200 204
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	686		686	570
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	25		25	42
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 900		5 900	13 766
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 398 471		1 398 471	376 805
Charges constatées d'avance	5 097		5 097	4 598
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	579 248		579 248	474 063
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 989 427		1 989 427	869 844
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	2 244 400	81 544	2 162 856	1 070 048

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	600 681	297 960
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	9 050	302 721
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	122 234	142 083
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	731 965	742 764
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)		
Provisions pour risques		5 445
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		5 445
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 886	28 466
Dettes fiscales et sociales	69 949	49 961
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 011	1 647
Produits constatés d'avance	1 336 045	241 766
TOTAL DETTES (IV)	1 430 891	321 840
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 162 856	1 070 048

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	40	
Ventes de biens	31 953	37 930
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	45 369	63 462
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	125 824	99 209
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	171 554	118 870
Mécénat	594 057	556 731
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	5 445	
Utilisations des fonds dédiés		268 528
Autres produits	8	17
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	974 251	1 144 747
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 633	
Variation de stocks	-99	-24
Autres achats et charges externes	364 966	375 792
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	18 120	13 172
Salaires	402 711	320 484
Cotisations sociales	153 072	116 451
Dotations aux amortissements et aux provisions	30 181	32 289
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	424	1 110
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	971 008	859 274
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	3 243	285 473
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	611	604
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	611	604
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	611	604
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	3 853	286 077
Produits exceptionnels (V)	7 648	46 422
Charges exceptionnelles (VI)	2 452	29 778
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	5 196	16 644
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	982 510	1 191 773
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	973 460	889 052
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolet	99 100	
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	99 100	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	99 100	
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	99 100	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	9 050	302 721

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **2 162 855,97 €**.

Le résultat net comptable est un **bénéfice de 9 049,67 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Evénements post-clôture

Sans impact :

Néant

Autres informations significatives

Un contrat de travail a été conclu avec une salariée appelée à succéder à la Directrice Générale en fonction, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Nature du contrat** : contrat à durée indéterminée avec une période d'essai de quatre mois ;
- **Fonction** : Directrice Générale ;
- **Durée du travail** : 4/5^e, soit 28 heures par semaine ;
- **Date d'entrée en fonction** : au plus tard le 30 mars 2026.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Objet social :

L'association La Maison Perchée est une association loi 1901 dont l'objet social est le développement et le soutien d'initiatives visant à accompagner les jeunes adultes vivant avec un trouble psychique ainsi que leur entourage, et à lutter contre la stigmatisation de ces troubles. L'association inscrit la pair-aidance au cœur de ses pratiques, en privilégiant un accompagnement non médicalisé et centré sur l'expérience partagée entre pairs.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'association met en œuvre ses missions à travers un ensemble d'activités de soutien, d'accompagnement et de sensibilisation. Elle accompagne des jeunes adultes vivant avec un trouble psychique (notamment bipolaire, schizophrène ou borderline) via des programmes d'entraide communautaire tels que La Canopée et les Initiatives Les Regards Croisés. Ces activités incluent des échanges entre pairs, des groupes de partage, des ateliers créatifs, des événements, ainsi que des temps de dialogue ouverts au public. L'association œuvre également à la réduction de l'isolement social de ces personnes et à la déstigmatisation des maladies psychiques dans la société par des prises de parole auprès des médias, des entreprises, des écoles et lors d'événements grand public. La Maison Perchée contribue à faire évoluer les pratiques en psychiatrie en partageant la voix des personnes concernées et en dialoguant avec des acteurs institutionnels et professionnels de santé.

Par ailleurs, l'association gère un lieu associatif à Paris (café associatif, espace d'accueil et de rencontre), ouvert au public, qui favorise les échanges et les rencontres entre membres de la communauté, personnes concernées, proches et contributeurs.

Moyens mis en œuvre :

Pour mener à bien ses missions sociales, l'association s'appuie sur différents moyens :

- **Ressources humaines** : une équipe salariée (effectif déclaré entre 10 et 12 salariés) et un réseau de bénévoles impliqués dans les activités et l'animation du lieu.
- **Programmes et actions spécifiques** : mise en place de programmes structurés d'accompagnement par les pairs (pair-aidance), de groupes de parole, d'ateliers, de ressources éducatives et de moments de sensibilisation publics.
- **Présence physique et numérique** : un café associatif et espace d'accueil à Paris pour favoriser la rencontre et l'aide mutuelle, ainsi que des activités et supports en ligne (contenus, podcasts, événements virtuels...).
- **Partenariats et communication** : mobilisations solidaires, actions de sensibilisation dans les médias, participations à des événements publics, et partenariats pour promouvoir la santé mentale et la compréhension des troubles psychiques.
- **Financement** : principalement par des dons privés, soutiens et contributions de la communauté, y compris des initiatives spécifiques de collecte de fonds.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets & licences	57 720			57 720
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles	147 966	2 796		150 762
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés	30 881	610		31 491
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 000			15 000
TOTAL	251 567	3 406		254 973

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences			23 088	11 544		34 632
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outill...						
Autres immobilisations corporelles			28 275	18 637		46 912
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			51 363	30 181		81 544

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Précisions sur les stocks et en-cours

Stocks et en-cours	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières	686	570
En-cours de production (biens et services)		
Produits finis		
Marchandises	25	42
TOTAL	711	612

Dépréciations des stocks et en-cours	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières		
En-cours de production (biens et services)		
Produits finis		
Marchandises		
TOTAL		

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours	Montant
Matières premières	
En-cours de production (biens et services)	
Produits finis	
Marchandises	
TOTAL	

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	15 000	15 000		
Clients douteux				
Autres créances clients	5 900	5 900		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts	417	417		
Divers	1 379 145	1 379 145		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	18 910	18 910		
Charges constatées d'avance	5 097	5 097		
TOTAL	1 424 469	1 424 469		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	5 097	
TOTAL	5 097	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	297 960	302 721	302 721		600 681
Excédent ou déficit de l'exercice	302 721	- 302 721	9 050		9 050
TOTAL	600 681		311 771		609 731
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	142 083			19 849	122 234
Provisions réglementées					
TOTAL	142 083			19 849	122 234
TOTAL GÉNÉRAL	742 764		311 771	19 849	731 965

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Solde des reprises	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	5 445		5 445		
Provisions pour charges					
TOTAL	5 445		5 445		

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	22 886	22 886		
Personnel et comptes rattachés	26 786	26 786		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	37 510	37 510		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 654	5 654		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	2 011	2 011		
Produits constatés d'avance	1 336 045	1 336 045		
TOTAL	1 430 891	1 430 891		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des ...				

Informations relatives au compte de résultat

Cotisations

Conformément à l'article 7 des statuts, les membres actifs de l'association sont redevables d'une cotisation annuelle dont le montant, fixé par le conseil d'administration, est de 10 euros pour l'exercice 2025.

Les membres fondateurs, les membres représentants de la communauté et les membres du Conseil consultatif sont dispensés de cotisation.

Au titre de l'exercice clos au 31/12/2025, le montant total des cotisations encaissées s'élève à 40 Euros.

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation			8 000		95 209	103 209
Subventions d'investissement						
TOTAL			8 000		95 209	103 209

Agence régionale de santé (ARS) : 95 209 Euros / Ville de Paris : 8 000 Euros

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	11 714	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	26 786	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	12 905	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	335	
État - Charges à payer	4 249	
TOTAL	55 989	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Etat - Produits à recevoir	417	
TOTAL	417	

Contributions volontaires en nature

Modalités de recensement, de quantification et de valorisation des Contributions volontaires en nature (Heures de bénévolat) :

Au cours de l'exercice 2025, l'association a bénéficié de contributions volontaires en nature sous forme d'heures de bénévolat, représentant un élément significatif de la mise en œuvre de ses missions sociales.

Recensement des contributions :

Les heures de bénévolat sont recensées par mission et par typologie d'activité (accueil, animation de dispositifs, accompagnement des membres, modération, admissions, coordination, témoignages, interventions, etc.).

Le recensement s'appuie sur :

- les plannings d'activités et de permanences,
- les calendriers des dispositifs et événements,
- les estimations d'engagement mensuel par bénévole,
- les données déclaratives issues des responsables de missions (réfèrent-e-s, pilotes, coordinateur-ice-s).

Ces données sont consolidées annuellement afin d'obtenir une estimation globale du volume horaire de bénévolat effectivement mobilisé.

Quantification des heures :

La quantification des contributions volontaires repose sur :

- le nombre de bénévoles engagés par mission,
- le nombre moyen d'heures réalisées par mois et par activité,
- la fréquence des actions (hebdomadaire, mensuelle ou annuelle selon les dispositifs),
- la prise en compte des temps de coordination, de préparation et de participation aux temps collectifs (réunions de gouvernance, groupes d'échange de pratiques - GEP).

Pour l'exercice 2025, le volume total de bénévolat est estimé à **660,7 heures par mois**, soit l'équivalent de **18,88 équivalents temps plein (ETP) sur une base de 35 heures hebdomadaires**.

Valorisation financière :

La valorisation financière des heures de bénévolat a été effectuée sur la base :

- d'un **taux horaire de référence de 12,50 €**, correspondant à une estimation prudente du coût horaire moyen pour des missions d'animation, d'accueil, de coordination et de soutien,
- d'un **taux horaire spécifique de 25,00 €** pour certaines interventions bénévoles nécessitant une expertise particulière (intervenant·e·s).

Sur cette base, la contribution volontaire en nature au titre de l'exercice 2025 s'élève à un montant total de **99 100 €**, ventilé par mission conformément au tableau de valorisation annexé aux comptes.

Cette valorisation est réalisée à des fins d'information et de transparence et n'a pas d'impact sur le résultat comptable de l'association.

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, « Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. ».

Ce seuil de 50 000 € a été fixé afin d'assurer la transparence dans l'utilisation des subventions publiques importantes, permettant aux financeurs et au public de connaître l'usage des fonds.

Pour l'exercice 2025, l'association a un budget annuel supérieur à 150 000 € et a reçu une subvention de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'un montant de 95 209 €, soit un montant supérieur au seuil légal de 50 000 €.

Conformément à cette obligation, les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont :

- Caroline MATTE, Directrice, percevant un salaire brut annuel de 35 798 € ;

Aucun avantage en nature (logement, véhicule, etc.) n'est attribué à ce poste.

Ce poste est considéré comme cadre dirigeant en raison de ses responsabilités décisionnaires et exécutives au sein de l'association.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Effectif moyen selon le code de la Sécurité Sociale	9
TOTAL	9

Informations complémentaires

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

Art. 434-3 L'article 4 du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021 pris en application des articles 21, 22, 73 et 75 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République précise les mentions à faire figurer dans l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger.

L'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est établi selon le modèle de tableau présenté ci-dessous :

Date de l'avantage ou de la ressource : 17 avril 2025.

Personnalité juridique du contributeur : Personne morale étrangère.

Nature de l'avantage ou Nature de la ressource : Une ressource de mécénat.

Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource : direct.

Mode de paiement : virement bancaire.

Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource : 146 557 Euros.

Etat du contributeur : Suisse.

Date de l'avantage ou de la ressource : 14 juillet 2025.

Personnalité juridique du contributeur : Personne morale étrangère.

Nature de l'avantage ou Nature de la ressource : Une ressource de mécénat.

Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource : direct.

Mode de paiement : virement bancaire.

Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource : 50 000 Euros.

Etat du contributeur : Suisse.

Soit au total : 196 557 Euros au titre de l'exercice 2025 (Etat du contributeur : Suisse).